



# Sécurité.Prévention.Incendie

Rue du 19 mars 1962 – place Louis Cazenave - 40440 ONDRES

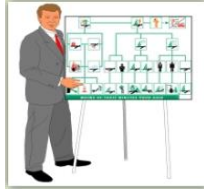
Tel : 05 59 74 56 99 - Fax : 09 55 85 67 09 - [formationspi@gmail.com](mailto:formationspi@gmail.com) [www.savoir-intervenir.com](http://www.savoir-intervenir.com)

Secourisme du Travail – PRAP- CACES – Incendie – Document Unique–Habilitation Electrique

## PROGRAMME

### FORMATION INITIALE

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



#### **Personnes concernées :**

Formation destinée au personnel désigné par le responsable de l'entreprise, conformément au code du travail.

#### **Prérequis :**

Aucun

#### **Délai d'accès à la formation :**

Il faut compter 1 mois de délai avant la mise en place de la formation dont 15 jours obligatoires pour l'ouverture de cours sur FORPREV.

#### **Accessibilité :**

Nos locaux sont en rez de chaussée avec une rampe d'accès.

#### **Conditions tarifaires :**

Notre tarif est forfaitaire et des frais de déplacement peuvent être appliqués ; pour toutes demandes de devis nous contacter par mail à [formationspigmail.com](mailto:formationspigmail.com) ou par téléphone au 05.59.74.56.99

#### **OBJECTIF GENERAL DE FORMATION**

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

#### **Objectifs**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

☞ *Situer le cadre juridique de son intervention :*

Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son et en dehors l'entreprise,

Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention,

☞ *Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :*

Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise,

Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention,

☞ *Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention :*

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail,



## Sécurité.Prévention.Incendie

Rue du 19 mars 1962 – place Louis Cazenave - 40440 ONDRES

Tel : 05 59 74 56 99 - Fax : 09 55 85 67 09 - [formationspi@gmail.com](mailto:formationspi@gmail.com) [www.savoir-intervenir.com](http://www.savoir-intervenir.com)

Secourisme du Travail – PRAP– CACES – Incendie – Document Unique–Habilitation Electrique

Supprimer, réduire, ou contribuer à supprimer ou à réduire les situations dangereuses,

☞ *Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situations dangereuse(s) repérée(s) :*

Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise,

Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre,

☞ *Réaliser une protection adaptée:*

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,

Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même,

☞ *Examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir :*

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée,

Associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser,

☞ *Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement :*

Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention,

Identifier en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre,

Le cas échéant, choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte,

Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime,

☞ *Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée :*

Déterminer à l'issue de l'examen, l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre,

- a. La victime saigne abondamment
- b. La victime s'étouffe
- c. La victime se plaint de malaise
- d. La victime se plaint de brûlures
- e. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- f. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- g. La victime ne répond pas mais elle respire
- h. La victime ne répond pas et ne respire pas

Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée,

Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.



# Sécurité.Prévention.Incendie

Rue du 19 mars 1962 – place Louis Cazenave - 40440 ONDRES

Tel : 05 59 74 56 99 - Fax : 09 55 85 67 09 - [formationspi@gmail.com](mailto:formationspi@gmail.com) [www.savoir-intervenir.com](http://www.savoir-intervenir.com)

Secourisme du Travail – PRAP– CACES – Incendie – Document Unique–Habilitation Electrique

## **Méthode pédagogique**

Les moyens pédagogiques utilisés sont multiples : exposés avec vidéo projecteur, brochures de l'INRS et plan d'interventions.

La stratégie pédagogique est basée essentiellement sur la pratique et l'apprentissage de gestes. Le formateur utilise une alternance d'apports théoriques, d'études de cas concrets, d'apprentissage de gestes et d'actions de secours lors de mises en scène d'accidents. Ceci, en interaction permanente entre les participants et le formateur.

## **Validation de la formation**

Les critères d'évaluation utilisés pour la validation des SST sont ceux définis par l'INRS dans le document de référence des SST (V4-07/2015).

A l'issue de cette validation, un certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois est remis au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

## **Durée**

14 heures